



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sebastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
 Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
 Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
 Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
 Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
 Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
 Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
 Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
 Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
 Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
 Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
 Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
 Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Avenant à la convention de vente d'eau brute entre la S.A.R.L du Bassin et Dijon métropole

La SARL du Bassin dispose d'installations de prélèvement et de distribution d'eau non potable à proximité immédiate du cimetière intercommunal de Dijon situé à Dijon-Mirande - RD 126.

Afin de préserver les ressources en eau et de ne pas utiliser une eau de qualité potable pour l'arrosage des espaces verts du cimetière, Dijon Métropole a sollicité la SARL du Bassin afin qu'elle lui fournisse au travers des installations créées à cet effet par la métropole l'eau nécessaire à l'arrosage.

Pour cela, par délibération du 23 mars 2023, le conseil métropolitain a approuvé la conclusion d'une convention de vente d'eau brute entre la SARL Le BASSIN et Dijon métropole.

Cette convention de vente d'eau non potable entre Dijon métropole et la SARL du Bassin est prévue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La fusion-absorption de la SARL Le BASSIN par la société LOUISON 23, réalisée le 20 novembre 2025, a entraîné la transmission universelle de son patrimoine, incluant l'ensemble de ses droits et obligations au profit de la société absorbante.

Il y a lieu, en conséquence, de tirer les effets juridiques de cette opération fusion-absorption sur la convention précitée et d'approuver l'avenant afin de substituer la société LUISON 23 à la SARL Le BASSIN.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet d'avenant annexé à la délibération et prenant effet à compter du 20 novembre 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter au-dit projet des modification non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	